

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES

Arrondissement de Prades

Canton Vallée de la Têt

Commune d'ILLE SUR TET

ARRETE DE VOIRIE Portant refus de permission de voirie

N° 2023/040

LE MAIRE de la commune d'Ille sur Tet,

VU la demande en date du 30/05/2023 par laquelle de l'entreprise Solutions30, pour le compte d'ENEDIS ; 18 avenue Célestin Arnaud 34113 FRONTIGNAN, représentée par Monsieur Laurent CAMPOY pour effectuer les travaux de raccordement au réseau électrique, demande l'autorisation pour la réalisation de travaux sur le domaine public :

6 rue Lafayette

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques;

VU le Code de l'Urbanisme;

VU le Code de la Voirie Routière;

VU le Code de la route et l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

VU l'ordonnance modifiée n°64-262 du 7 janvier 1959;

VU l'arrêté préfectoral du 23 mars 1965 portant règlement sur la conservation et la surveillance de la voirie communale ;

VU la loi modifiée n°82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 25 ;

VU le Règlement de voirie communale approuvé le 26 novembre 2020 par délibération du Conseil Municipal, relatif à la conservation du Domaine Public ;

CONSIDERANT que les travaux envisagés sont de nature à compromettre la protection du site classé des Orgues d'Ille sur Tet.

ARRETE

ARTICLE 1:

Le bénéficiaire n'est pas autorisé à occuper le domaine public et à exécuter les travaux énoncés dans sa demande pour le 6 rue Lafayette, commune d'Ille sur Tet, en conséquence de quoi l'autorisation demandée est refusée.

La voirie étant refaite de moins de 5 ans, il sera demandé de faire le raccordement en aérien pour cette demande de raccordement.

ARTICLE 2:

Ampliation du présent arrêté sera notifiée à :

- Le bénéficiaire, pour attribution
- La commune d'Ille sur Têt, pour attribution

Fait à Ille sur Tet, le 31/05/2023

M. Le Maire,

W. BURGHOFFER

Diffusions

Le bénéficiaire pour attribution La commune d'Ille sur Tet pour attribution